

AVISU CESEC 2019-75¹
AVIS CESEC 2019-75

Relatif au rapport
Rilativu à u raportu

Placer l'éthique et le respect de la déontologie au cœur de l'action et des pratiques de la Collectivité de Corse : une exigence conforme à l'attente des citoyens, des élus, et des fonctionnaires

Mette l'etica è u rispettu di a deuntulugia à u core di l'azzione è di e pratiche di a Cullettività di Corsica: un esigenza cunforma à l'attesa di i cittadini, di l'eletti è di l'agenti

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 05 décembre 2019 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le rapport « Placer l'éthique et le respect de la déontologie au cœur de l'action et des pratiques de la Collectivité de Corse : une exigence conforme à l'attente des citoyens, des élus, et des fonctionnaires;

Vistu a lettera di presentazione di u 5 di dicembre 2019 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a u raportu « Mette l'etica è u rispettu di a deuntulugia à u core di l'azzione è di e pratiche di a Cullettività di Corsica: un esigenza cunforma à l'attesa di i cittadini, di l'eletti è di l'agenti » ;

Après avoir entendu, Elisabeth TORRACHI, pour l'Inspection Générale des Services
Dopu intesu, Elisabeth TORRACHI,

Sur rapport de Jean-Pierre CLEMENTI, pour les sections ;
À nant'à u raportu di Jean- Pierre CLEMENTI, pè e sezione ;

¹ A l'unanimité des suffrages exprimés (1 NPAV)

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 16 décembre 2019 à Ajaccio,
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 17 di dicembre di u 2019, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita*

L'exigence éthique et le respect de la déontologie sont des marqueurs forts de la vie démocratique, et donc des objectifs naturels pour toutes les entités de la sphère publique. Ces notions et leurs déclinaisons concrètes connaissent, depuis une dizaine d'années, un renouveau, particulièrement dans les collectivités territoriales, sous les effets combinés de l'accroissement des compétences qui leur sont reconnues et de l'aspiration à la transparence de la vie publique qui va en se renforçant.

Le présent rapport constitue une première contribution du Conseil exécutif de Corse à ce débat. Dans ce cadre et considérant que cette démarche s'inscrit dans une action forte de structuration de la CDC. Il est demandé que le Président du Conseil exécutif de Corse, soumette à l'Assemblée de Corse, un projet de charte d'éthique et de déontologie, conçu en tant que document de référence à destination des élus et des agents de la Collectivité de Corse, avant la fin du premier semestre 2020.

Il est proposé :

- 1- D'acter avec force et solennité l'engagement commun de mettre en place des processus et des mécanismes visant à prévenir et détecter les faits de corruption, et à développer une action publique fondée sur les valeurs d'éthique, de déontologie, de transparence et de probité
- 2- D'appliquer une procédure visant à la protection des lanceurs d'alerte, conformément aux articles 6 et 16 de la loi Sapin II et au décret du 19 avril 2017 ;
- 3- De déployer un plan d'actions visant à la communication, l'information et la formation des élus et des agents en matière de déontologie.
- 4- De mettre en œuvre des modalités de suivi régulier, d'évaluation et d'actualisation des actions entreprises.
- 5- D'émettre une proposition visant à instaurer les instances référentes en matière de déontologie au sein de la Collectivité (réfèrent déontologue, commission de déontologie).

Il est également stipulé que le groupe de travail, visé au rapport joint, œuvrera à l'élaboration de propositions visant à la mise en place des différents outils et instances de la déontologie, en tenant compte des échanges et débats tenus dans le cadre de la préparation et de la tenue de la session de l'Assemblée de Corse consacrée aux dérives mafieuses ou pré-mafieuses.

Il est annoncé que le groupe de travail rendra régulièrement compte aux élus de l'Assemblée de Corse et associera également les instances représentatives du personnel.

Ce mouvement de renforcement des principes déontologiques s'inscrit également dans une tendance européenne et internationale, qui s'est notamment exprimée par la convention des Nations-Unies contre la corruption et au travers de multiples actes des instances européennes, telles que le Conseil de l'Europe, la Commission Européenne et le Parlement Européen.

Le CESECC considère cette première contribution du Conseil exécutif - visant à placer l'éthique et le respect de la déontologie au cœur de l'action et des pratiques de la Collectivité de Corse, en tant qu'exigence, conforme à l'attente des citoyens, des élus, et des fonctionnaires de Corse - comme une mise à jour juridique permettant d'éviter toutes pratiques qui pourraient tomber sous le coup de la loi, mais toutefois, s'interroge sur les effets d'une potentielle réglementation excessive.

Le CESECC relève l'emploi répétitif des mots anti-corruption et anti-mafia, inscrits dans ce rapport, et signale que leur désignation pourrait laisser croire que des failles de probité soient attribuées à des élus et des agents de la CDC. De ce fait, il paraît important concernant le rapport présenté de veiller à l'utilisation d'une sémantique appropriée.

Il paraît évident et nécessaire que l'accent mis sur l'objectif de ce rapport, ait un rôle d'information et de formation à l'intention des élus et des agents territoriaux délégataires de signatures dans le respect des droits et obligations tels que définis par le statut de la fonction publique; cela en vue d'appliquer de bonnes pratiques en termes d'éthique et de déontologie.

Le CESECC constate qu'un éclairage est essentiellement centré sur la corruption, et demande que des thèmes, comme ceux de l'égalité hommes femmes, du harcèlement moral, des discriminations et l'usage de pratiques clientélistes soient également pris en compte.

Le CESECC donne un avis favorable à ce rapport proposant de placer l'éthique et le respect de la déontologie au cœur de l'action et des pratiques de la Collectivité de Corse: une exigence conforme à l'attente des citoyens, des élus, et des fonctionnaires.

Le Président du CESEC,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, positioned below the title 'Le Président du CESEC,'.

Paul SCAGLIA